

# SCPI Affinités Pierre

## NOTIFICATION DE MODIFICATION DE LA NOTE D'INFORMATION

Nanterre, le 15 janvier 2024

Chers Associés,

Vous êtes porteurs de parts de la SCPI Affinités Pierre, et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons, par la présente, des modifications apportées à la Note d'Information de la SCPI.

### **1. Clôture de la 5<sup>ème</sup> augmentation de capital**

Dans le cadre de la cinquième augmentation de capital, à la date du 30 novembre 2023, 1 375 459 parts sociales ont été souscrites pour un montant de capitaux libérés, prime d'émission incluse de 343 864 750 euros. En conséquence, l'augmentation de capital a été clôturée à cette date.

Au 30 novembre 2023, le capital effectif atteint est de 512 693 800 euros par la création de 2 563 469 parts sociales.

### **2. Ouverture de la 6<sup>ème</sup> augmentation de capital**

Pour mémoire, par décision en date du 14 juin 2023, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de porter le capital social statutaire maximum à un montant de 1 000 000 000 euros divisé en 5 000 000 parts de 200 euros de nominal, sans qu'il y ait toutefois obligation quelconque d'atteindre ce montant dans un délai déterminé.

Dans ce cadre, Conformément à l'article 7.1 des statuts de la SCPI, la Société de Gestion a décidé de procéder à une augmentation du capital social de la SCPI d'un montant de 150 000 000 euros aux fins de porter le capital social de 512 693 800 euros à 662 693 800 euros, par l'émission de 750 000 parts nouvelles d'une valeur nominale de 200 euros chacune et d'une prime d'émission de 52 euros, soit un prix de souscription de 252 euros en ce compris la commission de souscription de 10 % TTC du prix de souscription, soit 25,20 euros par part souscrite.

Cette augmentation de capital a reçu de l'AMF le visa S.C.P.I. n° 23-14 en date du 5 Décembre 2023.

La Société de Gestion se réserve la possibilité de dé plafonner l'augmentation de capital en cours, dans la limite de 30 % de celle-ci, par création de 225 000 parts maximum de 200 euros de valeur nominale.

## SCPI Affinités Pierre

- Date de fermeture de l'augmentation de capital : 31 décembre 2024
- Prix de souscription : 252 euros
- Valeur nominale : 200 euros
- Prime d'émission : 52 euros par part
- Commission de souscription (prime d'émission incluse) : 10 % TTC maximum de chaque augmentation de capital.
- Ecart du prix de souscription avec la valeur de reconstitution établie au 31 décembre 2022 : la valeur de reconstitution s'élève à 266,15 euros soit un écart de 5,32 % avec le prix de souscription de 252 euros.
- Délai de jouissance des parts : le 1er jour du 5ème mois suivant celui de la souscription.

### **3. Démission d'un membre du Conseil de Surveillance et cooptation d'un nouveau membre**

En date du 28 novembre 2023, les membres du Conseil de Surveillance, ont coopté la société GAN FONCIER II, représentée par M. Vincent POTIER, comme nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de de GROUPAMA M.I.S.S.O, démissionnaire à effet du 26 juillet 2023.

Cette cooptation, qui vaut pour la durée du mandat de son prédécesseur, sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

Pour mémoire, les membres sont élus pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui sera amenée à délibérer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2024.

### **4. Nouveau mandat de gestion locative et technique et de conseil**

Sur la base d'un appel d'offres, Groupama Gan REIM, pour le compte de la SCPI, a délégué à Groupama Immobilier la gestion locative et technique des actifs immobiliers détenus, ainsi que la définition et la mise en œuvre de la stratégie permettant de valoriser les actifs immobiliers.

Groupama Immobilier, dont le siège social est situé 124 rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, est titulaire de la carte professionnelle n°CPI 7501 2016 000 010 953 (Gestion immobilière - Transactions sur immeubles et fonds de commerce) délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France.

Le nouveau mandat est entré en vigueur le 1er janvier 2024 pour une durée de trois (3) années entières et consécutives, soit jusqu'au 31 décembre 2026, et renouvelable deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2028 par tacite reconduction.

La société de gestion **Groupama Gan REIM**

Société Civile de Placement Immobilier au capital statutaire maximum de 1 000 000 000 €

Siège social : 136 rue des Trois Fontanot – CS 90219 – 92022 NANTERRE CEDEX

RCS Nanterre 817 504 988 - N° de SIRET 817 504 988 00038 - Visa S.C.P.I. n° 23-14 du 5 décembre 2023